

L'Indication Géographique "Siège de Liffol" première homologuée en France

Déposé au printemps dernier par le PLAB, Pôle Lorrain d'Ameublement Bois, le dossier de demande de l'IG "Siège de Liffol" a été homologué le 2 décembre 2016 par l'INPI : une première en France pour les produits manufacturés.



Logo de l'IG
"Siège de Liffol"

Une IG pour quoi faire ?

À l'instar des AOC certifiant les produits agro-alimentaires, les IG (Indications Géographiques) pour les produits manufacturés garantissent aux consommateurs la provenance et l'authenticité des savoir-faire utilisés pour sa fabrication.

L'IG est le véritable gage d'un savoir-faire propre et singulier à un territoire et le garant de la pérennité des produits manufacturés de cette même origine géographique. L'IG, c'est aussi l'illustration d'une volonté patrimoniale forte par laquelle un produit et un territoire sont liés pour créer une notoriété commune à jamais.

Cette démarche ouvre également la voie à la protection des produits face au développement d'une concurrence internationale à bas prix et à d'éventuelles contrefaçons tout en offrant une garantie, pour le consommateur, sur la qualité et l'authenticité des produits mis sur le marché.

Quels enjeux pour les entreprises ?

- ▶ Un engagement de qualité et de méthode de la production garanti par un cahier des charges officiellement déposé.
- ▶ Une traçabilité de la production absolue, essentielle pour les clients B to B comme B to C.
- ▶ Un élément de différenciation pour éviter les comparaisons avec les produits d'importation.
- ▶ Un outil de promotion d'un savoir-faire spécifique.
- ▶ Un label officiel homologué par l'État et non un label auto-proclamé.

Quelles entreprises peuvent utiliser l'IG "Siège de Liffol" ?

- ▶ Tous les fabricants de sièges installés dans le périmètre géographique déterminé (165 communes).
- ▶ Toutes les entreprises réalisant tout ou partie des 22 étapes de fabrication obligatoires dans la zone géographique déterminée.

Qui contrôle ?

- ▶ Un audit initial sera mené auprès de chaque fabricant candidat à l'homologation par le FCBA (Institut Technologique Forêt Cellulose Bois – construction Ameublement), organisme de certification indépendant missionné pour 2 ans, agréé par le COFRAC.
- ▶ Un audit de contrôle sera ensuite renouvelé chaque année par ce même organisme de certification indépendant.
- ▶ Le PLAB a été désigné Organisme de Défense et de Gestion (ODG), il s'assurera du respect des procédures et notamment des audits annuels avec l'organisme de certification.
- ▶ L'ODG sera lui aussi audité une fois par an par le FCBA.

Combien ça coûte ?

Le coût est lié à la taille de l'entreprise avec un minimum de 1192 € et un maximum de 2933 € (comprenant l'audit annuel, l'adhésion à l'ODG et les frais de gestion de l'organisme de certification) sans compter les frais de marquage des produits.

Quels outils pour garantir l'IG ?

- ▶ Un marquage classique de type étiquette sur chaque produit concerné qui affichera le logo de l'IG, le site internet www.siegedeliffol.fr, les coordonnées de l'ODG, le soutien (photo + slogan) de la marraine, le mode opératoire pour scanner la puce NFC à partir d'un smartphone.
- ▶ Une puce NFC sera disposée directement sur la traverse avant de la carcasse et contiendra des informations spécifiques par produit (n° de série unique de la puce NFC, logo de l'IG, site internet www.siegedeliffol.fr, coordonnées de l'ODG, et possibilité de générer son certificat d'authenticité). Chaque puce sera numérotée, achetée et vendue par l'ODG qui en assurera la traçabilité comptable. Une application comprenant une base de données assurera le suivi des numéros de puces et permettra de générer un certificat d'authenticité par n° de puce à partir du tag en reprenant différentes informations (date de mise en vente, n° de la puce NFC, logo de l'IG, coordonnées de l'ODG, coordonnées du fabricant et renvoi vers son site internet).

Une marraine impliquée

Vosgienne par ses grands-parents, l'humoriste Caroline Vigneaux a passé une grande partie de ses vacances de petite fille auprès de son grand-père adoré, Robert Schneider, fabricant de meubles de style à la tête de l'entreprise familiale Laurent Schneider. L'odeur du bois fraîchement scié, c'est sa petite madeleine de Proust! C'est donc naturellement et avec beaucoup d'émotion que Caroline a accepté d'être la marraine de cette IG ancrée à Liffol-le-Grand.



Son rêve d'enfant était de devenir avocate ; elle l'a réalisé, avec passion. Mais plus tard, après quatorze années brillamment consacrées à la défense du Droit, un rêve plus fort, plus fou, l'a emportée vers la comédie. La détermination n'étant pas la moindre de ses qualités, elle a réussi l'exploit de devenir en un temps record une comédienne / humoriste reconnue, obtenant un rapide succès avec notamment son seule-en-scène "Caroline Vigneaux quitte la robe". Et la voici maintenant au cinéma dans un premier rôle aux côtés de José Garcia et André Dussollier dans le film "À FOND" de Nicolas Benamou qui sortira le 21 décembre 2016.



Pour en savoir PLUS



Une légitimité historique

Le Bassin de Liffol-le-Grand est le berceau historique et naturel des fabricants de sièges de style, depuis le XVII^{ème} siècle. Une soixantaine de manufactures maintiennent aujourd'hui la production de manière traditionnelle. Elles collaborent avec les plus grands décorateurs, designers et architectes d'intérieur (Alberto PINTO, Jean-Michel WILMOTTE, Jacques GARCIA, Philippe STARCK, GILLES & BOISSIER...) et équipent les lieux les plus prestigieux de la planète (RITZ, OPÉRA GARNIER, PLAZZA ATHÉNÉE, MANDARIN ORIENTAL...) car elles sont en capacité de réaliser des sièges répondant à leurs exigences créatives, sur mesure et en petite série.



Cette possibilité de traçabilité représente une formidable opportunité de faire connaître et valoriser leurs savoir-faire appuyés sur une histoire, ainsi que la qualité et l'authenticité de leurs productions.

En effet, l'IG est le véritable gage d'un savoir-faire propre et singulier à un territoire et le garant de la pérennité des produits manufacturés de cette même origine géographique. L'IG c'est aussi l'illustration d'une volonté patrimoniale forte par laquelle un produit et une région sont liés pour créer une notoriété commune à jamais.

Cette démarche ouvre également la voie à la protection des produits face au développement d'une concurrence internationale, à bas prix, et à d'éventuelles contrefaçons tout en offrant une garantie, pour le consommateur, sur la qualité et l'authenticité des produits mis sur le marché.

Depuis 1992, les manufactures artisanales de sièges se sont groupées en cluster sous l'égide du PLAB - Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois - qui représente et défend les intérêts de la filière ameublement, luxe et décoration sur le Grand-Est auprès des institutionnels. Il est l'organisme de défense et de gestion de l'IG "Siège de Liffol".

IG "Siège de Liffol", capitale de haute facture depuis 1864

Animé par le PLAB, accompagnateur d'entreprises et laboratoire d'idées, depuis septembre 2015, un groupe de travail de 25 entreprises locales a défini les contours de ce que cette IG devait protéger, valoriser et garantir.

Selon ce référentiel peuvent prétendre à l'IG : "les sièges issus de techniques de fabrication traditionnelles ou innovantes répondant aux critères propres de la zone géographique du Bassin de Liffol-le-Grand".

Pour apposer le label "Siège de Liffol", le fabricant doit garantir que :

- ▶ Les 13 métiers (prototypiste, sculpteur ornementaliste...) et les 22 étapes du processus de fabrication (débillage, chantournage, toupillage...) sont réalisés dans une ou plusieurs des 165 communes de la zone géographique délimitée
- ▶ Les savoir-faire séculaires sont respectés à toutes les étapes
- ▶ Le bois utilisé est issu de forêts gérées durablement (certifié PEFC ou FSC)
- ▶ La mousse de rembourrage ne contient pas de CFC...

Plus largement, que la majorité des opérations (du prototypage au garnissage en passant par le toupillage ou le laquage) sont réalisées dans le secteur géographique défini.

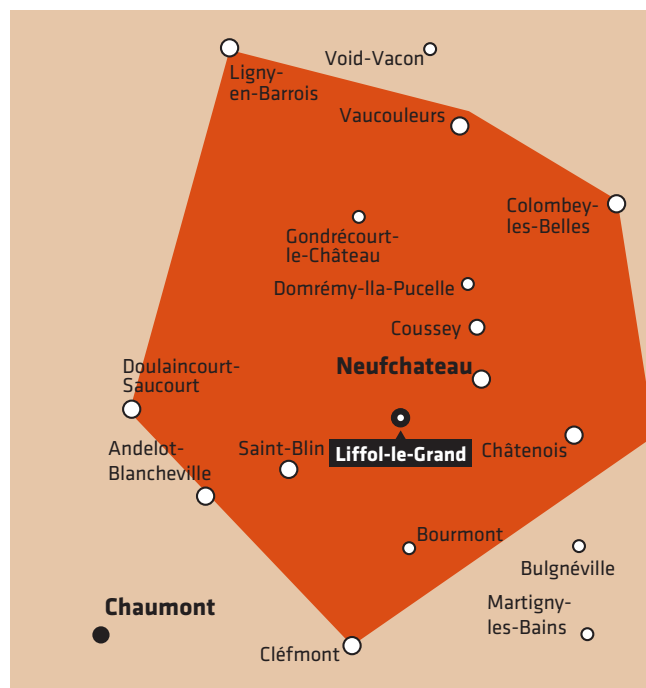
Notons que l'ensemble de ces savoir-faire séculaires sont encore précieusement conservés et transmis par de nombreuses manufactures lorraines, perpétuant ainsi un véritable patrimoine culturel vivant pour les prochaines générations.

PLAB

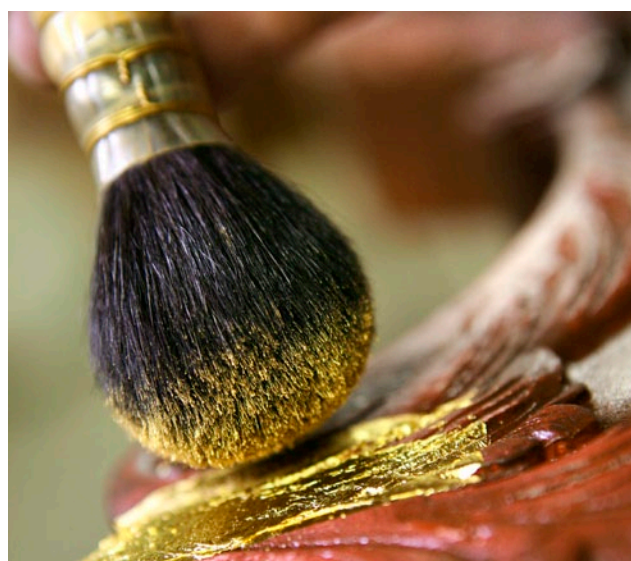
PÔLE LORRAIN DE L'AMEUBLEMENT BOIS

Bureau de presse CARINE PETRUCCI :

Tél. 01 45 92 03 04 - visuelspresse@cpconseil.fr



Territoire Indication Géographique "Siège de Liffol"



Un savoir-faire de plus de 150 ans...

C'est en 1864 qu'un dénommé Marchand eut le premier, l'idée de fabriquer à Liffol-le-Grand, des chaises en chêne issu de la forêt vosgienne avoisinante. Ces chaises à pieds tournés, à fuseaux, balustres et frontons découpés, exigeaient à peu près les mêmes compétences que la fabrication des rouets à filer, très largement fabriqués dans la région.

En 1867, Clément Henryot s'installe à son tour (la manufacture existe toujours aujourd'hui!).

Quelques années plus tard, une première scierie s'installe et les machines à vapeur remplacent les machines à pieds.

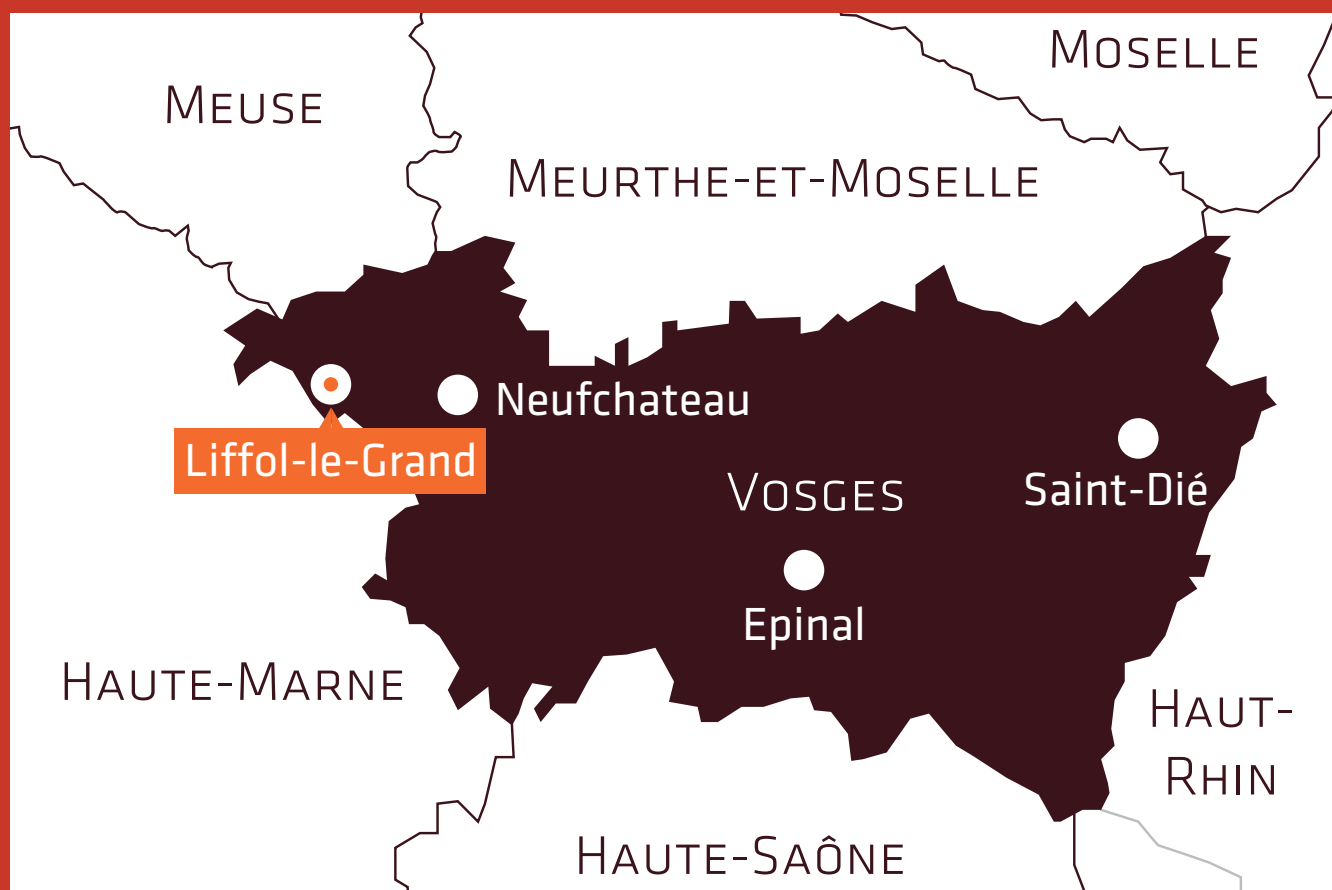
En 1900, la région compte déjà une dizaine d'entreprises (dont certaines existent toujours) dans le secteur de l'ameublement. On y fabrique principalement des carcasses de sièges de style Louis XIV, XV, XVI revendues majoritairement

dans les boutiques du faubourg Saint-Antoine à Paris où les garnisseurs les terminent.

À cette époque, 95 % des sièges de style sont fabriqués à Liffol-le-Grand dont 50 % exportés vers l'Amérique du Nord.

Après la seconde guerre mondiale, l'industrie progresse rapidement, les usines s'agrandissent, les sièges et meubles sont garnis à Liffol ; les femmes des ouvriers deviennent souvent canneuses à domicile et, jusque dans les années 1970, la quasi-totalité des familles de l'agglomération vivait de l'industrie du siège.

Aujourd'hui, 581 manufactures procurent encore 1571 emplois, majoritairement issus de PME et TPE familiales pour environ 80 %, ce qui continue à faire de la Lorraine la capitale du siège et du meuble.



Les chiffres-clés *2016 du meuble en Lorraine**

581 établissements de production implantés en Lorraine

1571 salariés dans les sites de production de meubles lorrains, soit environ
3 % de la population active régionale

30 % du chiffre d'affaires des 20 premières entreprises réalisés à l'export

Sur les douze principaux acteurs du marché de la fabrication de meubles très haut de gamme français,

les **3/4** sont implantés en Lorraine

500 millions d'euros de chiffre d'affaires global annuel

9,34 milliards d'euros dépensés pour l'achat de meubles en France



*(Sources : INSEE, IPEA)

IG : qu'est ce que c'est ?

Qu'est-ce qu'une Indication Géographique (IG) ?

Une indication géographique met en évidence un lieu ou une région de production précis et détermine les qualités caractéristiques du produit originaire de ce lieu. Ce dispositif améliore la transparence pour le consommateur sur l'origine et le mode de fabrication des produits, reconnaît et met en valeur des savoir-faire, et valorise nos "made in" locaux.

En favorisant le maintien de l'activité et de l'emploi local, l'extension des indications géographiques devient un véritable levier de développement économique dans tous les territoires.

Qui peut bénéficier des IG ?

Tout professionnel (artisan, commerçant, société) souhaitant se prévaloir d'une indication géographique peut, dès lors qu'il respecte le cahier des charges homologué et qu'il est implanté dans la zone géographique concernée, s'adresser à l'organisme de défense et de gestion (personne morale de droit privé, qui regroupe l'ensemble des professionnels intéressés par la protection d'une même indication géographique) pour en devenir membre et être ajouté à la liste des opérateurs.

Quelle est la différence entre l'IG et les IGP ?

► IGP (Indications Géographiques Protégées)

- A ce jour, seuls les produits naturels, agricoles et viticoles pouvaient bénéficier d'Indications Géographiques, **au niveau européen** : ce sont les Indications Géographiques Protégées (IGP).
- Pour ce type de produits, **c'est l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) qui homologue**. C'est pourquoi il est prévu, s'il existe pour le même territoire une IG, que l'INAO puisse intervenir auprès de l'INPI.

► IG (Indication Géographique)

- Le dispositif mis en place **au niveau français**, l'Indication Géographique (IG) s'adresse à tous les autres produits : manufacturés, artisanaux, ressources naturelles.
- La principale différence dans la procédure réside dans le fait que les IG sont **homologuées par l'INPI** (Institut National de la Propriété Industrielle), c'est-à-dire l'organisme en charge de l'enregistrement des marques et des brevets, soit des titres de propriété industrielle.

